

OBJECTIFS

- **Déterminer** les actions à mener lors de la réception des déclarations de sinistres dégâts des eaux et incendie à compter du 01/06/2018
- **Déterminer** l'assureur gestionnaire
- **Déterminer** les modalités de recherche de fuite

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires et responsables de copropriétés et
Gestion locative

Prérequis : Gestion des sinistres

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en Assurances

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - PRÉAMBULE

- Bilan de la convention CIDRE
- Objectifs de la convention IRSI

II - DÉFINITIONS

- Evénements assurés
- Les locaux
- Les dommages
- Les installations
- La recherche de fuite

III - CHAMP D'APPLICATION

- Le réputé garantie – si la convention le garantit votre contrat aussi !
- Conditions d'application – un nouveau raisonnement
- L'assureur gestionnaire : Qui est-il ? Que fait-il ?

IV - LES TRANCHES

- Comment calculer l'assiette
- Les expertises selon les tranches
- Les prises en charge – Qui paye quoi ?
- Les recours – les comprendre pour appréhender les statistiques sinistres

V - LES CAS PARTICULIERS

- Tiers à l'immeuble
- La recherche de fuite
- Les dommages immatériels consécutifs
- Aggravation